

**Numéro 335**

**SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2022**

IMPRESSION PAR NOS SOINS

**Déposé le 16/09/2022**

### **Sommaire :**

- page 2 : Qui est dans les écoles ?
- page 3 : Évaluations d'école
- page 4 : Calendrier militant
- page 5 : Bulletin d'adhésion
- page 6 : Abondance - Carte scolaire
- page 7 : Page des retraité-es
- page 8 : GRÈVE le 29 septembre
- page 9 : AESH - Promotions...
- page 10 : Élections professionnelles

**J** amais une rentrée n'aura autant été sous les projecteurs : « Y aurait-il un « adulte » dans chaque classe ? »

Forcément, l'effondrement du nombre de candidat-es aux concours de professeur devait arriver. Après des années de campagnes politiques et médiatiques de dénigrement de la Fonction publique, des années de prof-bashing, des salaires en berne et inacceptables – la crise aura au moins mis en évidence que démarrer à 1,1 fois le SMIC était scandaleux- et des conditions d'exercices dégradées, les jeunes ont envie de fuir. D'après la Rectrice, notre académie reste « attractive » (le ministère a refusé de donner le nombre de présent-es aux concours), il y a quand même une vingtaine de contractuel-les et 2 listes complémentaires recruté-es dans le Calvados.

Et dans nos écoles ? La Directrice académique, dans un article paru dans Ouest-France, se félicitait des conditions de cette rentrée et qu'à de rares exceptions près, le nombre d'élèves ne dépassait pas 22 par classe. Beaucoup de collègues ont failli s'étouffer avec leur biscotte.

22 par classe, ça, c'est juste une belle moyenne globale couchée sur le papier. Parce que sur le terrain le nombre de classes de maternelle et de cycles 3 surchargées se compte sur beaucoup plus de doigts qu'une main. On est loin de « l'abondance »...

La société a toujours pu compter sur des collègues professionnels qui ne ménagent pas leurs efforts. Mais pour que cette belle générosité ne se fissure pas, la reconnaissance des enseignant-es est essentielle, et elle passe aussi par une reconnaissance salariale.

**Le SNUipp-FSU appelle à participer massivement à la journée de grève du 29 septembre.**

Laurence Guillouard

# Débutant·es, futur·es enseignant·es : qui est dans les écoles à cette rentrée ?

À la rentrée 2022

## DES PROFS RECRUTÉS EN TRENTE MINUTES \_



Les PES lauréat·es de la session 2022	7721 recrutements effectifs (sur 9888 places offertes aux concours)	Elles et ils sont à temps plein en responsabilité avec 10 à 20 jours de formation sur l'année s'ils et elles sont issu·es de master MEEF. Les autres sont à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps à l'INSPE.
Les PES lauréat·es de la session 2021 qui auront bénéficié d'un report, d'un renouvellement ou d'une prolongation de stage.	NON CONNU	Elles et ils sont soumis·es aux mêmes règles que tous les lauréat·es du CRPE 2021. Elles et ils sont donc à mi-temps en classe et à mi-temps à l'INSPE.
Les LC recruté·es en février 2021.	chiffres définitifs non connus (sur 824 recrutements possibles)	Elles et ils sont soumis·es aux mêmes règles que tous les lauréat·es du CRPE 2021. Elles et ils sont donc à mi-temps en classe et à mi-temps à l'INSPE.
Les étudiant·es en Master MEEF en alternance	nombre de contrats proposés non connu	Elles et ils sont à tiers temps dans les écoles, rémunéré·es 865 euros brut/mois (environ 722 euros net, auxquels s'ajoute une fraction de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur). Leur contrat couvre une période de 12 mois consécutifs.
Les Master MEEF - non alternant·es	NON CONNU	Elles et ils sont en stage d'observation et de pratique accompagnée pendant 18 semaines, soit un tiers de leur temps
Les étudiant·es (AED en préprofessionnalisation), pour un contrat de 3 ans (de la L2 au M1) , se destinant à passer le CRPE	NON CONNU	Elles et ils sont 8h/semaine sur 36 semaines en responsabilité de classe. En M1, elles et ils sont en tiers temps dans les écoles, rémunéré·es de 690 € à 975 € /net mensuels
Les étudiant·es (AED en préprofessionnalisation), dont le contrat a été prolongé en M2	NON CONNU	Elles et ils sont en tiers temps dans les écoles, rémunéré·es 975 € /nets mensuels
Les étudiant·es en Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE)	NON CONNU	En L1 et L2 : stage en école 3 semaines

## Évaluations d'école : inutiles et dangereuses

Après une phase d'expérimentation, le ministère devait lancer à cette rentrée la généralisation du dispositif d'évaluations d'école. Issu de la loi « pour une école de la confiance », ce dernier comporte deux étapes : une phase d'auto-évaluation suivie d'une évaluation externe qui donne lieu à un rapport. Il identifie « les marges de progrès et les axes de développement » de l'école. Le risque est alors de faire peser sur les équipes la responsabilité des échecs. Or les leviers de la réussite des élèves ne sont pas uniquement internes. Il est nécessaire d'agir sur des éléments déterminants : effectifs par classe, formation continue, aides spécialisées... Présentées comme une aide à la réécriture des projets d'école, ces évaluations relèvent d'une étape du « management » qui se généralise dans la Fonction publique.

Sur le terrain personne n'était demandeur de ces évaluations qui, au-delà de leur aspect chronophage, peuvent conduire à un changement de paradigme plaçant les élèves et leurs familles, au travers de questionnaires de « satisfaction », en position d'évaluateurs des enseignantes et des enseignants. Les collectivités locales sont également associées à cette démarche avec le risque d'ingérence que cela implique.

Le document de cadrage préconise de « mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école » et d'analyser les « choix pédagogiques en matière de pratiques évaluatives ». Le travail des PE ne peut être réduit à l'exécution de « bonnes pratiques ». Les enseignant-es doivent rester concepteurs et conceptrices de leur métier.

Les évaluations nationales de CP et CE1 deviennent un indicateur donnant une image biaisée de la réussite des élèves. Les équipes enseignantes seront placées dans une logique de « comptes à rendre ». Le danger



dimanche soir chez les profs

est grand de faire entrer le service public d'éducation dans une culture du résultat, à l'instar de la logique du secteur marchand qui conduira nécessairement à la mise en concurrence des écoles entre elles.

**Le SNUipp-FSU, au sein d'une intersyndicale nationale, a appelé à l'abandon de ces évaluations d'école. Le gouvernement a annoncé qu'elles étaient reportées en janvier. C'est insuffisant : elles doivent être abandonnées. Le SNUipp-FSU soutiendra toutes les équipes qui refuseront d'y participer.**

**Pour l'école, plutôt que des évaluations, il faut un plan d'urgence avec des moyens supplémentaires notamment pour faire baisser significativement les effectifs dans toutes les classes et pour donner plus de temps pour travailler en équipe et se former.**

### Pour l'école, un plan d'urgence, pas des évaluations !

Le SNUipp-FSU fait d'ores et déjà le constat que ces évaluations d'école ne répondent ni à une demande de la profession, ni à un besoin des écoles.

### Pour le SNUipp-FSU, l'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves passe par :

- Des moyens supplémentaires pour faire baisser significativement les effectifs dans toutes les classes
- Des personnels Éducation nationale pour aider à la direction et au fonctionnement de l'école
- Plus de temps pour travailler ensemble et se former
- Des AESH avec un véritable statut, revalorisé-es et recruté-es en nombre suffisant pour répondre à toutes les notifications

## CALENDRIER MILITANT

### **RIS : LE RENDEZ-VOUS DE LA PROFESSION, UNE QUESTION DE DROITS !**

28/09 CAEN 12 rue du Colonel Rémy à 9:00	24/01 LISIEUX École Jean Macé à 17:00	04/04 LISIEUX École Jean Macé à 17:00
29/09 LISIEUX École Jean Macé à 17:00	25/01 CAEN 12 Rue du Colonel Rémy à 9:00	05/04 CAEN 12 Rue du Colonel Rémy à 9:00
01/10 VIRE École pierre Mendès France à 9:00	26/01 POTIGNY École Paul Langevin à 17:00	06/04 POTIGNY École Paul Langevin à 17:00
01/10 CESNY LES SOURCES École primaire à 17:00	28/01 VIRE École Pierre Mendès France à 9:00	01/04 VIRE École Pierre Mendès France à 9:00

- Nom, Prénom :  
- Etablissement :  
Objet : réunion d'information syndicale

A Madame le Directrice académique,

S/C de Mr /Mme l'Inspecteur-trice de la circonscription de .....

En application des dispositions du décret n° 82-447 du 28 mai 1982, de l'arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du ministère de l'éducation nationale des dispositions de l'article 5 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, et à la circulaire FP n°1487 du 18 novembre 1982, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je me rendrai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le ..... de ....h à .... h, à .....

\* et que je déduirai ce temps de mes 108 heures de service.  
\* que j'utiliserai mon droit à participer une réunion d'information syndicale sur le temps de présence face à élèves (écoles à 4,5 jours).  
\* (reprendre la formule adaptée)  
A ....., le .....

signature

**Participer et faire respecter notre droit, c'est simple : informez votre IEN au moins 48 heures à l'avance si vous souhaitez les déduire des 108h ( 3 RIS par année scolaire).  
N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez organiser une RIS dans votre école.**

**RIS AESH :**  
**MARDI 27 SEPTEMBRE 13H30 16H30**  
**MARDI 17 JANVIER 13H30 16H30**  
**MARDI 9 MAI 13H30 16H30**  
**au 12 rue du colonel rémy, CAEN**

Pour participer à une Réunion d'Information Syndicale (3 par année scolaire), il vous suffit d'informer votre employeur par mail au moins 48h avant la date de la tenue de la RIS .

**CONSEIL SYNDICAL élargi (réservé aux syndiqué-es) :**

**MARDI 18 OCTOBRE**  
**JEUDI 02 FEVRIER**  
**VENDREDI 09 JUIN**  
**au 12 rue du colonel Rémy à Caen, de 9h à 16h30**

Nom : Prénom :  
Établissement :

\*\*Monsieur ou Madame la responsable du service AESH du Lycée Laplace

\*\*Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, Inspection Académique du Calvados

Objet : Réunion d'information syndicale du .....

Madame ou Monsieur,  
Conformément aux dispositions du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'informations syndicales organisée le mardi ..... par le SNUipp-FSU 14.

Cette réunion se tiendra de 13h30 à 16h30 au 12 rue du colonel rémy, 14000 Caen

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.  
Signature :  
\*\* Ôter la mention inutile.

# Adhésion 2022-2023

Rappel : 66% de déduction fiscale  
(Exemple : pour un PE échelon 5, la cotisation revient à 44 euros)  
Si non imposable, remboursement par crédit d'impôts.

NOM - PRÉNOM  
NOM DE NAISSANCE  
DATE DE NAISSANCE  
ADRESSE PERSONNELLE

Pour plus de simplicité,  
syndiquez-vous en ligne:  
14.snuipp.fr



PE CLASSE NORMALE  
 PE HORS CLASSE  
 PE CLASSE EXCEPTIONNELLE  
 AUTRES SITUATIONS

FONCTION ET POSTE OCCUPÉ  
 TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL

Echelon	Instt Adjoint	PE Adjoint	PE classe normale				PE hors classe				PE classe exceptionnelle				110	20
1	110	127	131	135	178	191	196	200	1	221	238	243	245			
2	130	141	145	148	192	206	210	214	2	234	251	256	260			
3	135	145	149	152	206	220	224	228	3	246	264	268	273			
4	139	149	153	157	221	235	240	245	4	264	281	286	291			
5	145	152	161	163	235	249	254	258	1 <sup>er</sup> ch	284	301	305	310	Retraité-e :		
6	152	166	169	171	242	258	265	266	2 <sup>e</sup> ch	295	312	317	321	1 <sup>er</sup> ch		
7	125	164	177	179	181				3 <sup>e</sup> ch	310	327	332	336	2 <sup>e</sup> ch		
8	131	175	186	191	193									Retraité-e :		
9	139	187	199	204	207									1 <sup>er</sup> ch		
10	152	202	212	217	220									2 <sup>e</sup> ch		
11														3 <sup>e</sup> ch		

**NOUVEAU :** une réduction de 5 % sera automatiquement appliquée si vous choisissez le prélèvement automatique.

Paiement comptant (espèce ou chèques : 1 à 6 chèques possibles)  
 Paiement par prélèvement : - 5 %  
 Remplir le mandat SEPA.

Temps partiel : quotité à appliquer sur le montant de l'adhésion : ..... % de .....  
 Prélèvement automatique : - 5 % (si vous êtes déjà en prélèvement automatique, aucune démarche à faire)

**MONTANT TOTAL DE VOTRE COTISATION** .....

La Section départementale du Calvados du SNUipp pourra, utiliser les renseignements ci-dessus pour adresser les publications éditées par le Syndicat national, le départementale de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des Commissions paritaires et autorisée à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.1978. Cette autorisation est renouvelable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section départementale du Calvados du SNUipp - 12 rue du Colonel Remy - 14 000 CAEN.

**Sans syndiqués, Pas de syndicats !**

Si le SNUipp-FSU est le premier syndicat dans les écoles de Calvados et de France grâce au vote de la profession, c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement qui l'il soit. Nous vous invitons à participer de façon citoyenne à la vie du SNUipp-FSU en le rejoignant.

**Plus nombreux, Plus forts, Plus efficaces : se syndiquer, un acte essentiel !**

SNUipp Calvados - 12 rue du colonel Remy 14000 Caen - 02 31 72 29 25 - [smu14@snuipp.fr](mailto:smu14@snuipp.fr) - <http://14.snuipp.fr>

# UNIQUEMENT POUR UNE NOUVELLE ADHÉSION OU UN CHANGEMENT

**Réglez votre cotisation en 9 mensualités**

- Si vous optez pour la première fois pour ce mode de paiement, complétez le bulletin d'adhésion et le formulaire ci-dessous, joignez un RIB et faites parvenir le tout au SNUipp-FSU14, 12 rue du colonel Remy 14000 Caen

Vous n'aurez pas à le remplir l'année prochaine, sauf avis contraire de votre part : un courrier vous est envoyé en septembre pour vous informer du montant et du renouvellement de votre cotisation.

- Pour toute modification de compte bancaire, il faudra obligatoirement remplir à nouveau ce formulaire et fournir le nouveau RIB.

- Les prélèvements commenceront le 30 octobre et prendront fin au plus tard le 30 juin.

**Par défaut, le nombre de mensualités est de 9. Si vous préférez un nombre de mensualités différent, ENTouREZ VOTRE CHOIX :**

1 2 3 4 5 6 7 8

Référence unique du mandat

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (M) (MOM) (M) (M) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (H) vous banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (MOM DU CREDANCIER). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

- dans les 10 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Votre Nom : .....

Nom / Prénoms du débiteur : .....

Votre adresse : .....

Numéro et nom de la rue : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Les coordonnées de votre compte : .....

Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) : .....

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code) : .....

**SECTION SNUipp-FSU14**

Nom du créancier : .....

Identifiant créancier SEPA : .....

12 rue du Colonel Remy

Numéro et nom de la rue : .....

1 4 0 0 0 CAEN

Code Postal : .....

Ville : .....

FRANCE

Pays : .....

Pa. à rembourser / répéter : .....

J | J | M | M | A | A | A | A

Date : .....

1 lieu : .....

\*Veuillez signer ici

Type de Paiement : .....

Signé à : .....

Signature(s) : .....

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

## **Abondance !**

La rentrée 2022 semble, dans le discours présidentiel, annoncer « la fin de l'abondance et de l'insouciance »... À croire que la rentrée 2021 s'était effectuée sous le signe de l'aisance et de la légèreté !

De mémoire d'élèves, de familles et de personnels de l'Education nationale et des services publics en général, il y a fort longtemps que les gouvernements successifs ont sonné le glas de l'abondance !

À quand remonte votre dernier souvenir d'abondance ? Qui peut se targuer de connaître, dans son école, l'abondance en matière de remplacements, d'AESH nommés pour la rentrée, de postes RASED pourvus et étendus... Qui pense avoir abusé d'abondance en temps de décharge de direction, de temps sans élèves pour travailler en équipe ?

Qui peut prétendre qu'en France les salaires d'enseignants riment avec abondance ? La crise historique du recrutement apporte une réponse évidente et connue de tous...

Qui fait l'expérience de l'abondance de reconnaissance, de respect des personnels et du métier, de dialogue nourri avec la hiérarchie ou l'abondance de formation continue ?

Qu'on ne s'y trompe pas !

La seule abondance que nous vivons dans nos écoles est celle des effectifs chargés, des tensions autour des fusions, des tâches supplémentaires, des protocoles, des exigences venues d'en haut et d'une lourde charge mentale...

Sans parler de l'abondance de management désincarné et destructeur qui plonge les personnels dans la souffrance et les conduit au burn-out.

Alors oui cette rentrée sera marquée par la fin de l'abondance et de l'insouciance ! Mais elle ne sera pas l'exception qui confirme la règle !

Nous avons toutes et tous à cœur de répondre le mieux du monde aux exigences d'une École publique, laïque, gratuite et obligatoire. Nous avons à cœur de bâtir une « École de la confiance » avec les familles et une École qui lutte contre les inégalités. Mais l'abondance de notre seule éthique ne peut pas tout...

Portons ensemble les revendications d'une École forte et ambitieuse au service de tous... Faisons entendre nos exigences et notre vigilance pour une École de la réussite qui profiterait, plus encore, à celles et ceux dont l'existence ne rime ni avec abondance, ni avec insouciance !

Participons massivement à la journée du 29 septembre !



## **Carte scolaire rentrée 2022**

Depuis deux ans des décisions carte scolaire étaient prises sans que les représentant-s des personnels ne soient informés. A la demande du SNUipp-FSU14, un groupe de travail carte scolaire s'est tenu le jeudi 30 juin. Un autre s'est tenu le 1er septembre.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour défendre la situation de plusieurs écoles : Baron sur Odon, Fontaine Henri, Tourville sur Odon, Crèvecoeur en Auge, Verson, Trévières, Noue de Siennes, Escoville.

### **Mesures prises par la Directrice académique : Ouvertures provisoires**

EPPU Bretteville sur Odon

EPPU Mézidon Vallée d'Auge - Crèvecoeur en Auge

### **Fermatures provisoires**

EPPU Bayeux Reine Mathilde

EPPU Caen Puits Picard

EPPU Cresserons

EPPU Mézidon Vallée d'Auge Pierre et Marie Curie

EMPU Mondeville Centre

EPPU Saint Denis de Méré

Dispositif 100 % réussite EPPU Senghor à Iffs

### **Annulation définitive des fermetures**

EPPU Caen reine Mathilde

EPPU Condé en Normandie - Terre Adélie

EPPU Hérouville Saint Clair - Pierre Gringoire

EPPU Tourville sur Odon

EPPU Verson

EPPU Caen Michel Trégore

### **Annulation définitive d'ouverture**

EPPU Hérouville Saint Clair- Camille Blaisot

Plusieurs écoles ont des effectifs tendus, la prochaine carte scolaire aura lieu au cours du deuxième trimestre. Les élu-es des personnels SNUipp-FSU 14 contacteront et défendront les écoles.

## **ULIS COLLÈGE:**

### **moins de moyens mais pas moins d'élèves**

Le Calvados est malheureusement bien connu pour avoir des effectifs extrêmement chargés en ULIS collège. L'effectif maximum de 10 élèves en classe n'a jamais été respecté (sauf l'année où l'ULIS est créée), ils peuvent même atteindre 18 élèves, même si la direction se targue de « bloquer » le nombre d'élèves à 15 depuis quelques années. Pour faire passer la pilule, les enseignants bénéficiaient d'heures aesh supplémentaires.

Mais cette grande générosité a un coût, « l'abondance » est terminée, la direction académique a décidé de supprimer un nombre d'heures conséquent d'accompagnement des AESH. Les enseignant-es, les AESH, les collègues et les élèves subissent cette coupe sombre.

Le SNUipp-FSU14 demande une audience et appellera les collègues à se mobiliser.

## Qui gagne peu perd beaucoup !

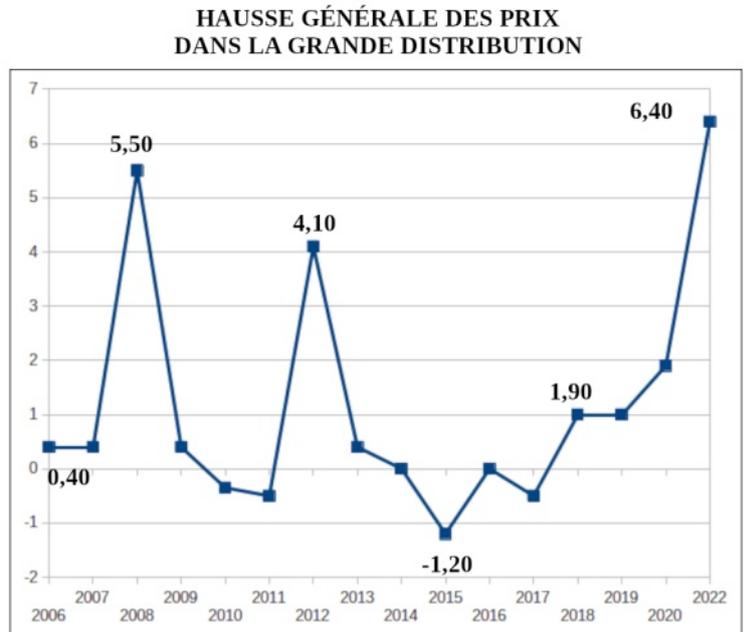
Les 17 millions de retraités français voient à nouveau des revenus qui décrochent après avoir déjà perdu plus de 10 %, soit un mois de pension depuis 2014, l'inflation étant déjà estimée, dès juillet, à plus de 6 % sur l'année. Pourtant quelques jours avant le premier tour des législatives, Elisabeth Borne annonçait que les retraites seraient revalorisées pour répondre à l'augmentation de l'inflation : « On voit bien que l'inflation est forte et qu'il faut répondre sans attendre la date habituelle de revalorisation des retraites, c'est-à-dire le 1er janvier 2023. Je vous confirme que pour toutes les retraites, il y aura bien, en juillet, une revalorisation de 4 % ». Promesse concernant seulement les retraites de base et les régimes intégrés, comme le régime des fonctionnaires, puisque les retraites complémentaires sont gérées séparément par les partenaires sociaux...

Pour les 5,6 millions d'agents publics en activité, la hausse de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1er juillet 2022, ne compense pas non plus cette inflation et les pertes subies depuis des années avec le gel.

Et chacun.e attend de voir la hauteur réelle, pour son foyer, de ce gain « en plus » ; certain.e.s ayant déjà vu une hausse annoncée se traduire par un très peu voire un moins en raison du changement induit du taux de leur CSG ou de leur tranche de revenus...

Aussi, les personnels enseignants sont exaspérés quand ils entendent le nouveau ministre de l'Éducation Pap Ndiaye indiquer que la valorisation salariale et « sociale et morale » promise par Emmanuel Macron avant sa réélection interviendra « après 2022 » et pas forcément pour tous !

Ce alors que la profession n'attire plus et qu'il manque toujours plus de profs formés à cette rentrée, en conséquence des choix de régression, tant dans l'organisation de l'École que dans les contenus à enseigner, mis en œuvre par Jean-Michel Blanquer et ses prédécesseurs.



Tous les enseignants et tous les personnels de l'éducation méritent un salaire à la hauteur, pas seulement les débuts de la carrière, et la reconnaissance de leur travail devant élèves et pour leurs élèves. Alors, quand le gouvernement refuse de taxer les grandes entreprises qui tirent profit de l'inflation, alimentée par la guerre en Ukraine, en argumentant que les gestes spontanés de Total ou d'autres grandes entreprises sur le prix du carburant ou sur le prix du conteneur sont plus efficaces que des taxes ponctuelles, la colère de celles et ceux qui veulent une justice sociale et fiscale augmente.

Soyons tous ensemble, le 29 septembre, à exiger que le travail donne droit à un salaire direct et à une retraite qui permettent de vivre dignement, à refuser que les privés d'emploi et les bénéficiaires de la solidarité servent de boucs émissaires à la nouvelle cure d'austérité que vont subir les services publics !

Laurence Touroult

**mardi 27 septembre  
14h00, maison des syndicats  
Quelles alternatives aux Ephad ?**

Rester des citoyens jusqu'au dernier souffle, faire vivre la démocratie réelle, celle qui se nourrit de la base pour alimenter le sommet...

L'idée est de mener cette réflexion depuis la base et de faire remonter et suivre les idées que nous aurons su partager, de nous réapproprier notre devenir, jusqu'à la dignité de la fin de vie...

(Plus d'infos par courriel...)

**Assemblée ouverte à tous**



**Pour les salaires,  
les retraites et la  
justice sociale et  
écologique,  
luttons !  
Manifestons le 29  
septembre !**

***Pour les salaires et la justice sociale et écologique,  
luttons !***

***En grève le 29 septembre !***

La situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie appelle des mesures d'une toute autre ampleur que celles prises jusqu'à présent par le gouvernement. La loi dite « pouvoir d'achat » votée cet été se contente de poser quelques rustines et, à travers les exonérations de cotisations, ampute le salaire socialisé. Dans la fonction publique, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations de 10% au moins pour préserver les conditions de vie de toutes les agent-es publics, et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies. De même pour les retraité-es, les 4% de revalorisation des pensions ne correspondent pas à l'inflation, la dégradation de la situation des retraité-es se poursuit.

Pour la FSU, la situation impose une négociation sur l'ensemble des grilles de rémunération et de carrière intégrant de nécessaires mesures pour permettre en particulier d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une indexation du point d'indice sur les prix. C'est un enjeu de société, car il en va de l'attractivité des métiers de la fonction publique, et donc de l'existence de services publics répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire, et de la possibilité de vivre dignement de sa

pension.

Pour le gouvernement, le partage des richesses n'est pas une option. Pour preuve, il refuse de rétablir l'impôt sur la fortune, il ne met pas en œuvre une taxe sur les superprofits que d'autres pays ont su imposer, il aggrave la logique d'une fiscalité qui assèche les comptes de l'Etat au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics

(santé, éducation...) et du financement de la transformation écologique. Par ailleurs, il annonce une nouvelle réforme des retraites qui exige de travailler davantage et qui pourrait conduire à amputer encore davantage le montant des pensions. Il veut également poursuivre la réforme de l'assurance chômage qui va à l'encontre du droit des

travailleur-euses d'obtenir des indemnités chômage justes. De plus, la volonté de durcir les conditions d'obtention du RSA n'aura pour effet que d'affaiblir les conditions d'emploi de toutes et tous. Pour la FSU, l'injustice sociale n'est pas admissible, le partage des richesses est essentiel !

***Pour toutes ces raisons, la FSU appelle à participer massivement à la journée de grèves et manifestations du 29 septembre dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle à laquelle appellent aussi la CGT et l'Union syndicale Solidaires.***

Urgence salaires  
**300€**  
tout de suite  
pour tout le  
monde



## **Témoignage AESH : La rentrée c'est où ? Les élèves c'est qui ? L'accompagnement c'est quand ?**

**L**e 31 août 2022, des centaines d'AESH ont fait leur prérentrée dans leur ancienne école car ils n'avaient toujours pas reçu d'affectation. Quant aux chanceux qui la connaissaient, ils ne savaient ni le nombre d'élèves suivis, ni leur nom.

Tous ces AESH ont passé la journée sans pouvoir s'informer sur les besoins des enfants, les enseignant-es étant aussi bien occupé-es.

\*\*\*\*\*

### **Quand ça ne rentre pas dans les cases**

Une AESH, après 12 ans en poste dans une école de sa commune a été déplacée auprès d'un jeune autiste notifié 24h et d'un enfant ULIS notifié 12h. 36H pour un contrat de 24h ? Résultat : AESH réaffecté dans une école alors que son ancienne école a des besoins !

\*\*\*\*\*

### **Une pause s'impose**

Plusieurs AESH subissent des pressions de mairies et/ou de la dsden, pour prendre des contrats hors temps scolaire (accompagnement forcé sur le temps de la cantine). Ces contrats sont souvent très mal rémunérés, ce qui ajoute de la précarité. Les AESH n'ont aucune obligation à les accepter d'autant plus qu'ils n'ont pas toujours de pause pendant les récréations. Contactez-nous en cas de problème.

\*\*\*\*\*

**Nouveau : permanence AESH  
le mardi après-midi**

**Guillaume, AESH, est déchargé le mardi après-midi,  
n'hésitez pas à l'appeler ou lui envoyer un mail à  
[snu14@snuipp.fr](mailto:snu14@snuipp.fr)**

## **Classe exceptionnelle : un retard exceptionnel...**

**A** lors que les avis devaient être publiés en juin, les collègues ont dû attendre le vendredi 2 septembre pour en prendre connaissance. Début juillet puis fin août, le SNUipp-FSU14 avait alerté la Direction académique sur la non publication des avis et des promotions et des conséquences pour les collègues dont le départ en retraite était conditionné au résultat. Une collègue dans ce cas a appris par téléphone le lundi 29 août qu'elle n'était pas promue ! Quelle désillusion : elle n'a pu ni prévenir les parents, ni fêter son départ. Personne, des services académiques, n'a été en mesure de la prévenir dès juillet ! La pilule est amère.

Cet exemple montre à quel point la gestion administrative est totalement déshumanisée, pour cette collègue mais aussi pour toutes celles et ceux qui ont été démoralisé-es dès la rentrée en prenant connaissance de leur avis.

Le SNUipp-FSU revendique un accès à l'échelon le plus élevé, au même rythme, pour tous les collègues.

## **Postes à profil, poste à dérive**

**D**epuis que les postes à profils sont apparus, la dérive de nommer qui on veut, quand on veut, où on veut est devenue monnaie courante. Maintenant, lorsqu'une direction ou un poste de CPC n'est pas pourvu à la rentrée, la direction académique ne se donne même plus la peine de lancer un appel via I-prof. Elle cible un-e enseignant-e en lui vendant du rêve pour accepter les missions. Pourquoi certain-es collègues obtiennent l'info et pas d'autres ?

Encore à cette rentrée, un énorme jeu de chaises musicales a concerné des directrices et directeurs nommé-es sur des postes de CPC, des CPC nommé-es sur des postes de direction. Et seulement quand personne ne veut le poste, un appel au secours est lancé comme c'est le cas pour la direction d'Isigny-sur-mer.

Un tel turn-over montre surtout un désintérêt pour les missions et un épuisement des personnels.

# Élections professionnelles 2022

## Ça nous concerne toutes et tous !

Tous les 4 ans, les personnels de l'Éducation Nationale (adjoints·es, directeurs·trices, AESH, formateurs·trices, enseignant·es spécialisé·es, RASED, PsyEN, titulaires, stagiaires, contractuelles,...), comme l'ensemble des fonctionnaires, élisent les délégué·es du personnel qui les représenteront lors des instances avec l'administration au niveau départemental, académique ou ministériel.

livre  
blanc  
2022

Être ambitieux  
pour l'école  
publique, c'est  
bâtir une société  
durable.



Depuis 2019, la Loi de transformation de la Fonction publique a sabordé le principe du paritarisme (l'un des fondements du statut de la fonction publique qui prévoit que les fonctionnaires participent à leur gestion collective et préserve de tout arbitraire politique ou administratif) mais n'a pas rendu caduque l'expertise des délégué·es des personnels. Au contraire, face à une administration qui souhaite rendre de plus en

plus opaques toutes les opérations de carrière (mouvement, promotions, changements de grade, etc.), l'action des délégué·es des personnels n'a jamais eu autant d'importance. Explications, informations, recours, audiences,... Au quotidien, les élu·es du SNUipp et de la FSU s'engagent au service des personnels, dans la défense de l'École et des services publics. Ils se rendent disponibles pour venir à la rencontre des personnels dans vos établissements et conseillent, défendent et accompagnent les collègues dans le respect des droits.

Ils revendiquent et s'organisent pour en conquérir de nouveaux en articulant les actions collectives et le soutien individuel.

Ils agissent pour une école qui permette à tous les enfants de réussir, pour garantir l'égalité de traitement, pour améliorer les conditions de travail et les salaires, pour protéger tous les personnels de l'autoritarisme, de l'arbitraire de la hiérarchie ou des erreurs de l'administration.

Aux dernières élections, en 2018, les personnels ont à nouveau placé leur confiance dans notre organisation syndicale pour les représenter et les défendre tant au niveau départemental que national. Par ce vote, ils ont mis en avant l'amélioration de nos conditions de travail et d'emploi et une vision progressiste de l'école permettant la réussite de tous les élèves ! Enfin, ils ont revendiqué une société plus juste et plus solidaire.

Les élections professionnelles sont un moment de démocratie qui permet de désigner celles et ceux qui œuvrent au quotidien auprès des personnels pour défendre leurs droits et améliorer les conditions de travail.

En 2022, les élections professionnelles se dérouleront du 1er au 8 décembre par internet.

**Du 1er au 8 décembre, je vote et fais voter pour la FSU et le SNUipp.**

Une autre école est possible. Fondé sur les toutes et tous capables, le projet éducatif du SNUipp-FSU trace les contours d'une école égalitaire œuvrant à l'émancipation individuelle et collective.

### Changer l'école

- #1 Investir dans l'école, une urgence
- #2 Affronter les inégalités scolaires
- #3 Une culture commune émancipatrice
- #4 Préserver l'école maternelle
- #5 Réengager une politique nationale d'éducation prioritaire

### Améliorer les conditions d'exercice

- #6 Rendre le métier attractif
- #7 En finir avec le déclassement salarial
- #8 AESH : gagner la reconnaissance d'un vrai métier
- #9 Gérer les carrières en toute transparence
- #10 Améliorer et conforter la direction et le fonctionnement de l'école
- #11 Assurer l'égalité professionnelle
- #12 Agir pour la santé des personnels
- #13 Conforter les pratiques professionnelles
- #14 Renforcer le pouvoir d'agir des enseignant·es
- #15 Donner une nouvelle dynamique au travail enseignant
- #16 Reconstruire du collectif dans l'école
- #17 Reconstruire une formation initiale de qualité
- #18 Une formation continue tournée vers la professionnalité

### Une école pour toutes et tous

- #19 Garantir le droit à l'école
- #20 Construire une école inclusive
- #21 Renforcer le lien école-familles
- #22 Faire vivre la laïcité
- #23 Lutter contre les discriminations

F.S.U.  
En 2018, le  
SNUipp-FSU :  
PREMIER  
SYNDICAT !

- Dans le  
Calvados :  
49% !
- En France :  
44,3% !



Je  
vote

F.S.U.